



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un bâtiment tertiaire composé de 4 lots au 197 rue du Général Metman à METZ (57)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

-

Prénom(s)

-

2.2 Personne morale

Dénomination

METMAN AMENAGEMENT

Raison sociale

METMAN AMENAGEMENT

N° SIRET

9 2 1 6 3 1 2 8 9 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

MULLER

☒ Monsieur

Prénom(s)

Alexis

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a) Création d'aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités ou plus.	Aire de stationnement de 68 places

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment d'activités tertiaires divisé en 4 lots en zone urbanisée sur la commune de Metz (57), à la place d'un bâtiment industriel (imprimerie Guéblez).

En premier lieu, le bâtiment et les divers aménagements en place seront démolis.

Le bâtiment projeté sera construit en limite Sud de la parcelle en respectant les limites constructibles. Il mesurera 91 m sur l'axe Est-Ouest et 40 m sur l'axe Nord-Sud. Un découpage en 4 lots sera effectué avec, d'Ouest en Est, le lot A (1 000 m²), lot B (550 m²), lot C (350 m²) et le lot D (515,57 m²). Les lots seront accessibles depuis le parking par la façade Nord grâce à des entrées spécifiques à chaque lot. Ces accès seront abrités par un auvent protégeant les piétons des intempéries. Enfin une rampe de déchargement adaptée aux poids-lourds sera construite devant la partie ouest du lot A.

Par ailleurs, le bâtiment sera équipé en toiture de panneaux photovoltaïques sur une surface de 805 m².

Les espaces verts seront réaménagés, engazonnés, certains arbres seront conservés et de nouveaux seront plantés en respectant les essences locales. Le projet prévoit également la création d'un parking de 68 places dont 8 places équipées de bornes électriques et 3 places pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la construction de 4 cellules d'activités tertiaires par le réaménagement d'une friche industrielle. Le nouveau bâtiment permettra d'aménager un établissement plus moderne (désamiantage notamment), plus accessible et répondant aux nouvelles exigences en matière de performance énergétique et de développement durable (panneaux photovoltaïques en toiture).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux débutera par une phase de désamiantage, puis de dépollution. Par la suite les bâtiments et structures existantes seront démolies.

A la suite des opérations de démolition interviendra la phase de terrassement et de déploiement des réseaux, puis le bâtiment sera créé en structure métallique.

Une fois le bâtiment construit, les panneaux photovoltaïques en toiture seront mis en place, des vitrines permettant un apport de lumière seront également créées. Suite à cela interviendront les travaux de second oeuvre et d'aménagement intérieur.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée entre 12 et 14 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet consistera en la location des 4 lots.

Dans la notice fournie par le cabinet d'architecte décrivant le terrain et présentant le projet, il est indiqué que :
"l'affectation des 4 lots n'étant pas connue au moment du dépôt du dossier de permis de construire, un dossier spécifique sera déposé par chaque occupant lorsque son projet d'aménagement intérieur sera connu."

La phase de démantèlement consistera à évacuer tous les déchets et produits dangereux présentant un risque pour la sécurité ou pour l'environnement, puis à déconstruire le bâtiment en prenant soin de trier les matériaux et produits manufacturés pour réemploi ou recyclage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise cadastrale du projet : Dont : - Surface de plancher (bâtiment) : - Parking de 68 places : - Espaces verts : - Local vélo de 30,4 m² + auvent pour le cheminement des piétons accolé au bâti	6 587,60 m ² 2 415,57 m ² 2 136,07 m ² 1 360,86 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 197 Voie : Rue du Général Metman

Lieu-dit : _____

Localité : METZ

Code postal : 5 7 0 7 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 6 ° 1 4 ' 2 1 " 3 Lat. : 4 9 ° 0 7 ' 0 8 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Metz (57)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Metz est le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Metz.

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non-concerné
En zone de montagne ?	☐	☒	Non-concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non-concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non-concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non-concerné

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet se situe sur un territoire couvert par le Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement de Metz Métropole datant de novembre 2013.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Non-concerné
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après le site sig.reseau-zones-humides.org, le site a fait l'objet d'une étude de délimitation de zone humide. Aucune zone humide n'est à déclarer au droit du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Metz est couverte par un plan de prévention des risques d'inondations annexé au PLU de Metz.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI est approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	TAUW France a réalisé en 2022 et 2023 un diagnostic de pollution. Les résultats d'analyses sur les sols témoignent d'un impact modéré d'activités anthropiques sur les sols avec des anomalies modérées en métaux, hydrocarbures et HAP. Les résultats sur les gaz du sol sont tous inférieurs aux seuils d'attention quant à la compatibilité sanitaire. Le schéma conceptuel ne met en évidence aucune voie d'exposition potentielle sur site et hors site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Non-concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection d'un captage AEP. Le captage destiné à la consommation humaine le plus proche du site est le forage de Colombey (0570000000428) localisé à 800 m à l'est du projet dont l'installation est "suspendue avec projet de récupération" d'après le site atlasanté. Le périmètre de protection rapprochée le plus proche est situé à 5,2 km au nord-ouest du site d'étude.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non-concerné

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est localisée à 7,9 km à l'ouest du projet. Il s'agit des "Pelouses du pays Messin" (FR4100159).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche se est localisé à environ 11,8 km à l'ouest du projet. Il s'agit du site archéologique du Mont-Saint-Germain.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet sera approvisionné en eau potable pour les locaux de vie pour un usage domestique (sanitaires, eau de consommation).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non-concerné
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux issu de la démolition du bâtiment et des aménagements en place devront être traités dans des filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Non-concerné
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non-concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	D'après le PLU de Metz, le bâtiment devra être relié au réseau d'eau potable de la ville. La canalisation de raccordement la plus proche est localisée au nord de la parcelle étudiée, rue du Général Metman. Il devra également être raccordé au réseau d'assainissement de la ville.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site étant localisé au sein d'une zone d'activités, aucun impact notable sur la biodiversité n'est pressenti. Toutefois, certains arbres seront supprimés. Néanmoins, des espaces verts seront créés et de nouveaux arbres seront plantés. L'impact sur la biodiversité est jugé très faible.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non-concerné
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet sera établi au droit d'une friche industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	D'après le PLU, le projet ne se situe pas en zone concernée par des risques technologiques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	D'après le PLU, le projet ne se situe pas en zone concernée par des risques naturels
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Non-concerné
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non-concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Lors de la phase travaux, des déplacements seront générés par les engins de chantier. Lors de la phase d'exploitation, un trafic supplémentaire sera généré par les usagers des locaux, qui sera du même ordre de grandeur que lors de l'activité de l'ancienne activité industrielle.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Lors de la phase chantier uniquement, des bruits seront générés par les travaux de démolition et de construction. Des précautions seront prises pour réduire au maximum les nuisances sonores (horaires de chantier notamment).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucune activité ne semble générer de bruit à proximité du projet. Les nuisances sonores sont principalement issues du trafic routier : le PLU mentionne un secteur affecté par le bruit : l'isolation sonore devra donc être suffisante pour assurer le confort des employés.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non-concerné
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non-concerné
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors de la phase chantier uniquement, des vibrations seront générées par les travaux de démolition et de construction. Des précautions seront prises pour réduire au maximum les vibrations (horaires de chantier notamment).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune activité ne semble générer de vibrations à proximité du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est susceptible de générer des émissions lumineuses issues des bureaux lorsque ceux-ci seront allumés en fin de journée en hiver.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des émissions lumineuses sont générées par les lampadaires de voiries.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☒	☐	Les seuls rejets liquides engendrés seront des eaux usées assimilables à un usage domestique et les eaux pluviales qui seront gérées à la parcelle selon la doctrine de la région Grand Est (étude en cours : l'aménageur se conformera aux préconisations formulées).
Si oui, dans quel milieu ?		☒	☐	Ces eaux devront être reliées au réseau d'assainissement adapté.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Non-concerné
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets issus des locaux de vie assimilables à des ordures ménagères.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est situé au sein d'une zone d'activités, de plus, il remplace un bâtiment devenu une friche industrielle. Le futur bâtiment respectera les règles d'urbanisme en vigueur et ne portera pas atteinte au patrimoine local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet sera établi au droit d'une friche industrielle, au sein d'une zone d'activités.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Installation de panneaux photovoltaïques en toiture (805 m²) pour améliorer le bilan carbone de l'opération.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux identifiés au droit du site et à proximité, et des impacts jugés faibles et maîtrisés sur l'environnement et la santé humaine, nous estimons que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	A8_Notice PC : description globale du projet	☒
2	A9_Plan de masse stationnement	☒
3	A10_Dossier de PC : insertion paysagère	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MULLER

Prénom Alexis

Qualité du signataire Gérant

À METZ

Fait le 1 / 0 / 0 5 / 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)



